



INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS
EDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX



DOSSIER PEDAGOGIQUE

FORMATION INITIALE DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE



Collectivité
Territoriale
de Martinique



Cette formation est co-financée
par le Fonds social européen dans
le cadre du programme opérationnel
"FSE Martinique Etat" 2014-2020

Siret 384 938 189 000 63 – Code APE 8559 A

Rivière l'Or ♦ 97212 SAINT-JOSEPH ♦ MARTINIQUE
Tél. : 0596.42.56.56 – Fax : 0596.50.31.39 <http://www.urass-ifmes.com>

DR7/2 V4 01/09/21

**DOSSIER PEDAGOGIQUE DE FORMATION
DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE
(Référence : NF 50760)**

Domaine de formation : réf Formacode : 44008, NSF : 332

Ce dossier comporte trois grandes parties : la présentation des informations relatives à l'organisme de formation – la présentation des informations relatives à la formation – la présentation des informations relatives à l'action de formation.

ORGANISME DE FORMATION

URASS-IFMES

UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL

INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS EDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX

(Organisme dispensateur de formation initiale et continue en travail social depuis 1974)

ADRESSE : Rivière l'Or 97212 Saint-Joseph Martinique

CODE APE : 8559A

SIRET : 384 938 189 000 63

ASSOCIATION LOI 1901

ORGANISME JURIDIQUEMENT RESPONSABLE : URASS

URL : <http://www.urass-ifmes.com>

MODALITES DE CONTACT

Téléphone : 0596 42 56 56

Mail : contact@urass-ifmes.com

Dates et heures d'ouverture :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 13h00

SOMMAIRE

I. CAPACITES PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERES	P 4
I.1 Moyens humains et logistiques	P 4
I.2 Insertion professionnelle	P 4
I.3 Budget	P 5
I.4 Potentiel en matière de domaine de formation et de modalités d'intervention	P 5
II. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION	P 6
II.1. Objectifs poursuivis	P 6
II.2 Contenu	P 6
II.3 Résultat attendu	P 6
II.4 Débouchés	P 6
II.5 Présentation du métier	P 6
II.6 Niveau d'entrée et de sortie des apprenants	P 7
II.7 Moyens humains et techniques mobilisés	P 7
II.8 Résultats aux examens	P 7
III. ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE	P 8
III.1 Modalités d'admission en formation	P 8
<i>III.1.1 Conditions d'admission</i>	P 8
<i>III.1.2 Conditions d'allègements et dispenses de formation</i>	P 8
III.2 Déroulement prévu	P 8
<i>III.2.1 La formation théorique</i>	P 8
a) Présentation	P 8
b) Validation de la conception et suivi de la formation	P 9
c) Prise en compte des attentes des étudiants	P 9
<i>III.2.2 La formation pratique</i>	P 14
III.3 Modalités pédagogiques et d'évaluation	P 16
<i>III.3.1 Modalités d'évaluation des étudiants</i>	P 16
a) Modalités d'évaluation en cours de formation	P 16
b) Modalités d'accompagnement des épreuves de certification à la DREETS	P 16
c) Modalités d'accompagnement des épreuves de certification organisées au centre	P 16
d) Accompagnement individualisé en cours de formation	P 17
<i>III.3.2 Modalités d'évaluation et d'amélioration de la formation</i>	P 18
a) Evaluation de la formation et des services	P 18
b) Amélioration de la formation	P 19
III.4 Modalités financières	P 19

I. CAPACITES PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

1.1 Moyens humains et logistiques

Les données relatives au personnel de déclinent comme suit :

- Salariés permanents.....14
 - Formateurs en contrat d'usage..... 100
- (Soit 7 ETP).

Le centre de formation IFMES est implanté sur le site de Rivière l'Or à Saint-Joseph sur environ un hectare et demi.

Construit depuis plus de quarante ans, cet espace hébergeait le Foyer des Garçons de Rivière l'Or. Il a fait l'objet de rénovation afin de rendre les locaux compatibles avec l'activité de formation. La configuration du site est la suivante :

- 1°) Locaux dédiés aux cours
 - Bâtiment Espoir : 3 salles de cours soient.....300 m²
 - Bâtiment Solidarité : 3 salles de cours soient..... 200 m²
 - Bâtiment Citoyenneté : 4 salles de cours soient..... 300 m²
- 2°) Locaux dédiés à la documentation
 - Centre de documentation..... 250 m²
- 3°) Autres locaux
 - Bâtiment de l'Avenir..... 100 m²
 - Bâtiment de l'identité..... 150 m²
- 4°) Locaux dédiés à l'Administration
 - Bâtiment Ténacité..... 350 m²
 - Bâtiment des libertés.....20 m²

Soit au total 1050 m² de locaux dédiés à la formation et 620 m² dédiés au fonctionnement et au bureau des étudiants.

1.2 Insertion professionnelle

Pour répondre de ses obligations et rendre compte, conformément à la convention qui lie l'IFMES et la Collectivité Territoriale de Martinique, du taux de placement à 6 mois des étudiants, le centre de formation s'est organisé en recrutant une chargée d'insertion qui a pour missions essentielles :

- de réaliser les statistiques relatives à l'insertion professionnelle des étudiants de l'IFMES (diplômés ou pas),
- de favoriser la relation entre ces mêmes étudiants et les employeurs en tenant à jour un fichier sur l'état du marché,
- d'accompagner les étudiants dans leur recherche d'emploi par la réalisation de modules de technique de recherche d'emploi.

Ces missions ne sont pas exhaustives, puisque la chargée d'insertion accompagne les étudiants en cours de formation sur la recherche des lieux de stage afin d'aider à la construction d'un projet professionnel cohérent par rapport au projet de chaque stagiaire.

1.3 Budget

Le budget de l'organisme pour la formation initiale en 2019 était de 2 058 021 euros.

1.4 Potentiel en matière de domaine de formation et de modalités d'intervention

L'IFMES propose des formations initiales et continues certifiantes ou non, sur catalogue et sur mesure. Les formations sont réalisées sur site ou hors site.

La formation s'inscrit dans un processus de professionnalisation, de construction de l'identité professionnelle et de développement des compétences.

Elle s'articule autour de 6 axes de développement de l'identité professionnelle :

- Axe 1 : construire une démarche éthique et un positionnement professionnel
- Axe 2 : se mettre dans une position d'ouverture afin de comprendre et appréhender la complexité et les mutations du monde contemporain pour se situer dans le travail social
- Axe 3 : identifier et prendre en considération la diversité des publics et leurs spécificités
- Axe 4 : inscrire son action au sein de collectifs en privilégiant une démarche participative des publics
- Axe 5 : observer, repérer, analyser et diagnostiquer les problématiques éducatives et sociales
- Axe 6 : s'approprier les modalités de l'intervention éducative et sociale

II INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION

Cadre réglementaire et présentation du métier

- Circulaire DGAS/SD4A n°2006-374 du 28 Août 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du DETISF.
- Arrêté du 25 Avril 2006 relatif d'Etat de TISF et annexes (publiées au BO santé, protection sociale et solidarité du ministère n°05/06 du 15 Juin 2006).
- Décret n°2006-250 du 1^{er} Mars 2006 relatif au diplôme du TISF et modifiant les articles D.451-81 à D.451-87 du code de l'action sociale et des familles.
- Arrêté et circulaire DAS/TS1 n°99/541 du 23 septembre 1999.

II.1 Objectifs poursuivis

- S'approprier les connaissances des problématiques sociales et du public en difficulté.
- Acquérir des compétences pour mener des interventions sociales préventives, éducatives et réparatrices visant à favoriser l'autonomie des personnes.
- Acquérir des méthodologies et techniques d'analyse et d'intervention, dans le respect d'une démarche éthique et déontologique.

II.2 Contenu

950 heures de formation théorique et 1155 heures de stage.

II.3 Résultat attendu

Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale.

II.4 Présentation du métier

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est un travailleur social qui effectue une intervention sociale préventive, éducative ou réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes, leur intégration dans leur environnement et à créer ou à restaurer le lien social.

Il accompagne vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, contribue au développement de la dynamique familiale et aide à l'insertion dans l'environnement et au développement de la citoyenneté.

Il met en œuvre des compétences partagées avec d'autres professionnels du social dans les différents lieux d'exercice de la profession. Leur mode particulier d'articulation constitue la spécificité du métier de TISF.

Il conduit des actions individuelles ou collectives.

II.5 Débouchés

Le technicien de l'intervention sociale et familiale accompagne toute personne rencontrant des difficultés sociales.

Il intervient dans le cadre associatif (associations chargées de l'insertion sociale et professionnelle, dans l'accès au logement). Il intervient également auprès des personnes âgées dans le cadre des politiques sociales en leur faveur.

II.6 Niveau d'entrée et de sortie des apprenants

Aucun diplôme n'est requis pour suivre cette formation. Il faut avoir passé avec succès les épreuves de sélection à l'entrée en formation.

L'obtention du Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale confère le niveau 4 aux lauréats.

II.7 Moyens humains et techniques mobilisés

Une dizaine de formateurs interviennent sur le dispositif de formation (annexe 1).

Une trentaine d'établissements et services accueillent les étudiants en stage, sur le territoire.

II.8 Résultats à l'examen

Le taux moyen de réussite à l'examen est de 70%.

III ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

III.1 Modalités d'admission en formation

III.1.1 Conditions d'admission

L'accès à la formation au DETISF est régi par :

- Le décret n°2006-250 du 1^{er} mars 2006 relatif au DETISF
- L'arrêté du 25 avril 2006 relatif au DETISF
- La circulaire DGAS/SD4A du 28 août 2006.

La formation au diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est ouverte sans condition de diplôme préalable.

Cependant, pour suivre la formation, les candidats devront :

- Etre âgés de dix-huit ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Avoir satisfait à un examen de sélection organisé par l'IFMES. Les modalités de passation des épreuves et la composition de la commission de sélection sont soumises à l'approbation du DJSCS.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins au baccalauréat, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins au niveau 4 de la nomenclature des niveaux de formation sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

III.1.2 Allègements et dispenses de formation

Les candidats titulaires des certificats, titres ou diplômes énumérés en annexe IV de l'arrêté du 25 Avril 2006, peuvent bénéficier de dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes ou d'allègement de formation (cf. tableau en annexe).

III.2 Déroulement prévu

III.2.1 La formation théorique

a. Présentation

La formation préparant au DETISF est une formation professionnelle qui est dispensée sur une période de deux ans alternant des temps de formation théorique et pratique.

La formation théorique est d'une durée de 950 heures assurées sur 4 semestres.

La progression pédagogique construite sur les deux de formation tient compte de l'alternance et de la progression des apprentissages.

La montée en compétence s'organise en différentes étapes structurant l'organisation de la formation : connaître – comprendre – expérimenter – analyser – maîtriser – formaliser.

Le programme de la formation théorique est réparti en six unités de formation de caractère pluridisciplinaire, constitués autour d'objectifs professionnels. Il s'agit de finaliser les enseignements par rapport à un dispositif de formation professionnelle.

Ces différentes unités de formation permettent une approche de l'ensemble du champ professionnel « couvert » par la technicienne de l'intervention sociale et familiale par

l'acquisition de connaissances parfois générales mais surtout spécifiques à sa fonction et, par l'acquisition de démarches méthodologiques adaptées aux situations rencontrées et aux personnes prises en charge.

L'animation pédagogique laisse une grande place à l'implication de chaque apprenant et repose sur l'exploitation de supports pédagogiques actifs :

- Recherche documentaire,
- Constitution de groupes d'analyse de pratique,
- Mise en situation et jeux de rôle à partir d'études de cas,
- Autoformation (temps de travail non encadré à partir de consignes données par le formateur ou le responsable de formation).

b. Validation de la conception et suivi de la formation

Les formateurs interviennent en enseignement général et ou professionnel. Ils sont recrutés en fonction de leurs diplômes en enseignement général et des diplômes et de leur expérience en enseignement professionnel, conformément à la réglementation des formations en travail social. Leur aptitude à dispenser un enseignement est appréciée en fonction de leur diplôme, du test passé en interne et des évaluations réalisées par les étudiants.

La conception des cours fait l'objet d'une validation par le responsable de formation. Ainsi, chaque formateur remet avant le début de sa première intervention et en cas de modification de son cours la structure de l'intervention (syllabus) par séquence. Le syllabus validé par le responsable de formation porte le logo de l'école. Les supports de cours (documents divers) utilisés par les formateurs sont également validés par le responsable de formation et portent le logo de l'école. Les formateurs notent sur le classeur du groupe les interventions réalisées à chaque séance.

Le suivi de la formation se fait mensuellement, par le responsable de formation, à partir des syllabus validés et du classeur du groupe sur lequel figurent les interventions réalisées. Il donne lieu à un réajustement de la formation en cas d'écart entre le déroulement prévu et la réalisation de la prestation.

c. Prise en compte des attentes des apprenants en école

Les étudiants sont accueillis le jour de la rentrée par le responsable de formation, le responsable pédagogique et le directeur. Le déroulement de la formation leur est expliqué et leurs attentes sont prises en compte par le biais du projet de formation qu'ils élaborent en début de formation et remis au responsable de formation.

Les attentes ainsi recensées sont communiquées aux formateurs pour qu'ils les prennent en compte lors de leurs respectives interventions.

Le responsable de formation échange avec chaque promotion, en fin de semestre. Le bilan semestriel figure dans le dossier des promotions. Ce bilan permet d'entendre les observations des apprenants sur le déroulement de leur formation (théorique et pratique).

Le responsable de formation reçoit en entretien individuel, chaque apprenant, en fin de semestre afin d'échanger sur les attentes de la personne et prendre en compte les ressources et difficultés de chaque étudiant, durant leur parcours de formation.

Domaine de formation	Intitulé	Heures
DF1	Conduite du projet d'aide à la personne	270 H
DF2	Communication professionnelle et travail en réseau	100 H
DF3	Réalisation des actes de la vie quotidienne	150 H
DF4	Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	150 H
DF5	Contribution au développement de la dynamique familiale	150 H
DF6	Accompagnement social vers l'insertion	130 H
TOTAL		950 H

<p>DOMAINE DE FORMATION 1 Conduite du projet d'aide à la personne 270 H</p>
--

MODULE 1

Cadre institutionnel et juridique des politiques et dispositifs d'aide et d'action sociale.

Unité de Module 1

Approche des institutions (M. AUGUSTE-CHARLERY)

Unité de Module 2

Partage des compétences et décentralisation (M. AUGUSTE-CHARLERY)

Unité de Module 3

Ethique, secret professionnel et déontologie (Mme QUITMAN)

Unité de Module 4

Notions de contrat, de mandat (M. AUGUSTE-CHARLERY)

MODULE 2

Méthodologie de projet et de l'intervention.

Unité de Module 1

Diagnostic de situations (Mme ETIENNE)

Unité de Module 2

Elaboration de projets et de plan d'actions (Mme ETIENNE)

Unité de Module 3

Evaluation de l'intervention (Mme ETIENNE)

Unité de Module 4

Approche comparée de l'intervention au domicile et en établissement (Mme ETIENNE)

Unité de Module 5

Animation (Mme ETIENNE)

Unité de Module 6

Travail avec les groupes (Mmes ETIENNE et CHOLLON)

MODULE 3

Développement de la personne à travers ses différentes dimensions : physiologiques, psychologiques, économiques et culturelles (conception, naissance, enfance, adolescence, vie adulte, 3^{ème} âge, 4^{ème} âge). (Mme LETAL)

MODULE 4

Préparation du dossier de pratiques professionnelles. (Mmes ETIENNE, SULIO et TYBURN)

DOMAINE DE FORMATION 2

Communication professionnelle et travail en réseau 100 H

MODULE 1

Travail en partenariat, réseau.

Unité de Module 1

Historique des professions sociales (Mme CHOLLON)

Unité de Module 2

Rôle et fonctions des professions sociales et médico-sociales (Mme CHOLLON)

MODULE 2

Transmission de l'information.

Unité de Module 1

Sélection, traitement et conservation de l'information. (Mme CHOLLON)

Unité de Module 2

Coordination et travail en équipe pluri-professionnelle (Mme CHOLLON)

Unité de Module 3

Animation de réunions (Prof com.) (Mme CHOLLON)

Unité de Module 4

Expression écrite et écrits professionnels (Mme CHOLLON)

Unité de Module 5

Communication professionnelle, outils et méthodes (Mme CHOLLON)

Unité de Module 6

Utilisation des technologies de l'information et de la communication, notions d'informatique. (Mme CHOLLON)

Unité de Module 7

Techniques des gestions des conflits (Mme LETAL)

DOMAINE DE FORMATION 3 Réalisation des actes de la vie quotidienne 150 H
--

MODULE 1

Aspects techniques de la vie quotidienne.

Unité de Module 1

Techniques culinaires simples, hygiène et équilibre alimentaire.

Alimentation (nourrissons, personnes âgées...) (Mmes JOSEPH-MONDESIR et SULIO)

Unité de Module 2

Entretien du linge et du cadre de vie (Mme SULIO)

Unité de Module 3

Règles d'hygiène en matière de santé : gestes des premiers secours (AFPS), prévention des accidents domestiques, puériculture (soin aux jeunes enfants) et femmes enceintes (grossesses à risque) (M. LUDOSKY)

Unité de Module 4

Ergonomie – gestes et postures. (Mme ABLANA)

DOMAINE DE FORMATION 4 Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne 150 H

MODULE 1

Accompagnement à la vie quotidienne.

Unité de Module 1

Transmission et échange (Mme ZOBDA-ZEBINA)

Unité de Module 2

Valorisation de la personne et image de soi (Mme LETAL)

Unité de Module 3

Approche ludique et socialisation (Mme ZOBDA-ZEBINA)

Unité de Module 4

Approche individuelle ou collective (Mme ZOBDA-ZEBINA)

MODULE 2

Aspect psychologiques, sociaux et culturels de la vie quotidienne.

Unité de Module 1

Habitudes alimentaires (Mme ZOBDA-ZEBINA)

Unité de Module 2

Siret 384 938 189 000 63 – Code APE 8559 A

Conditions de vie (Mme ZOBDA-ZEBINA)

Unité de Module 3

Fonction sociale du vêtement (Mme ZOBDA-ZEBINA)

Unité de Module 4

Fonction du logement comme lieu de vie et espace social et identitaire (Mme ZOBDA-ZEBINA)

Unité de Module 5

Modes de consommation (Mme ZOBDA-ZEBINA)

MODULE 3

Gestion du budget.

Unité de Module 1

Règles de gestion du budget familial au quotidien (Mme SULIO)

Unité de Module 2

Protection des consommateurs (Mme SULIO)

MODULE 4

Psychopédagogie : Le processus d'apprentissage, l'acte d'apprendre. (M. DISER)

DOMAINE DE FORMATION 5

Contribution au développement de la dynamique familiale 150 H

MODULE 1

La famille et son environnement.

Unité de Module 1

Evolution sociologie et identité socioculturelle de la famille (Mme ZOBDA-ZEBINA)

Unité de Module 2

Fonctions parentales (Mme LETAL)

Unité de Module 3

Relations entre les membres de la famille (intergénérationnelle, fratries...) (Mme LETAL)

Unité de Module 4

Les situations de crise, les personnes en fin de vie (Mme LETAL)

MODULE 2

L'enfant et l'adolescent.

Unité de Module 1

Accueil de l'enfant ou de l'adolescent (Mme SERAIN)

Unité de Module 2

Socialisation et éducation de l'enfant et de l'adolescent (Mme ZOBDA-ZEBINA)

Unité de Module 3

Prévention et protection de l'enfance (Mme SERAIN)

MODULE 3

La maltraitance.

Unité de Module 1

Les formes de maltraitance (Mme MAXIME)

Unité de Module 2

Les dispositifs et démarches de lutte contre la maltraitance (Mme MAXIME)

DOMAINE DE FORMATION 6

Accompagnement social vers l'insertion 130 H

MODULE 1

Facteurs socio-économiques, psychologiques et culturels de l'exclusion. (Mme ZOBDA-ZEBINA)

MODULE 2

Connaissance des principaux dispositifs, prestations ou aides financières et des services concourant à l'insertion et à la lutte contre les exclusions (RMI, accès au logement, prestations relevant des organismes de sécurité sociale...). (Mme SERAIN)

MODULE 3

Connaissance des publics.

Unité de Module 1

Publics en difficulté ou en risque d'exclusion (Mme SERAIN)

Unité de Module 2

Publics en situation de dépendance (Mme LETAL)

Unité de Module 3

Personnes atteintes de pathologies (Mme MANDALA – Action Sida Martinique)

Unité de Module 4

Personnes issues de l'immigration en difficulté d'insertion (Mme SERAIN)

III.2.2 La formation pratique

La formation pratique participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Les objectifs de stage prennent en compte le niveau de connaissance des étudiants et leur expérience professionnelle.

Pour chaque stage effectué, une convention de partenariat et une convention pédagogique lient les différentes parties.

Pour chaque stage, une réunion est organisée à l'IFMES dans la semaine ou la quinzaine après le démarrage du stage. Cette réunion a pour but d'échanger avec les référents et les étudiants sur le contenu de la formation et les objectifs de stage.

Le bilan se déroule dans la quinzaine qui précède la fin du stage.

Le référent doit être un professionnel occupant les fonctions visées par la formation de technicien de l'intervention sociale et familiale. Le référent désigné par le responsable du site qualifiant a un rôle de coordination entre l'établissement ou le service d'accueil, l'établissement de formation et le stagiaire. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire sous la responsabilité du directeur de l'institution et il convient qu'il soit titulaire du diplôme préparé ou d'une qualification de même niveau.

Prise en compte des attentes des apprenants sur site de stage

Les étudiants disposent des objectifs de stage, dès le début de leur formation. Ce document présente l'ensemble des périodes de stage et des objectifs sur les années de formation.

Lors des bilans semestriels avec la promotion, le déroulement des stages et leur organisation sont l'objet d'échanges.

Lors des bilans individuels, semestriels, les attentes des étudiants sont prise en compte.

Les étudiants participent à la réunion des formateurs terrains et aux groupes d'analyse des pratiques. Ces temps d'échange et de réflexions sont nécessaires à la compréhension des objectifs de stages.

Les étudiants font l'objet, pour chaque période de stage, d'une visite de stage en présence de leur tuteur, un formateur de l'école. Ce temps d'échanges avec le site qualifiant permet d'évaluer le degré d'apprentissage de l'apprenant.

Cette visite de stage fait l'objet d'une fiche complétée par le formateur de l'école et signée par le tuteur de stage.

Les fiches figurent dans le dossier de la promotion.

Chaque stage fait l'objet d'une validation ou pas des objectifs. Ce document figure dans le livret de formation de chaque étudiant.

Les attentes des stagiaires sont décrites par écrit avant leur départ en stage. Les objectifs personnels proposés par l'étudiant viennent en complément des objectifs du centre de formation.

La formation est composée de 4 stages d'une durée totale de 1155 heures (33 semaines)

- **DF1.** Stage de 420 heures (12 semaines)
Conduite du projet d'aide à la personne
- **DF4.** Stage de 420 heures (12 semaines) :
Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
- **DF5.** Stage de 175 heures (5 semaines) :
Contribution au développement de la dynamique familiale

- **DF6.** Stage de 140 heures (4 semaines) :
Accompagnement social vers l'insertion

1^{ère} année :

- 6 semaines dans le cadre du DF4
- 6 semaines dans le cadre du DF1
- 4 semaines dans le cadre du DF6

2^{ème} année :

- 6 semaines dans le cadre du DF4
- 6 semaines dans le cadre du DF1
- 5 semaines dans le cadre du DF5

III.3 Modalités pédagogiques et d'évaluation

Le référentiel de certification est composé de six épreuves validant chacune un domaine de compétences. Les modalités sont précisées à l'annexe 2 de l'arrêté du 25 Avril 2006.

III.3.1 Modalités d'évaluation des étudiants

a. Modalités d'évaluation en cours de formation

Chaque semestre, le parcours de formation de l'étudiant fait l'objet d'une évaluation en commission pédagogique. Il s'agit de vérifier l'adéquation entre le développement de compétences et les objectifs assignés. Le projet individuel de formation de l'étudiant est ainsi revu chaque semestre avec lui.

Régulièrement, des contrôles de connaissances ont lieu durant la formation. Ces contrôles visent à favoriser la mise en lien des éléments de connaissances théoriques avec le savoir pratique dans l'optique de la construction de l'identité professionnelle.

Les évaluations sont organisées par semestre. Chaque enseignant détermine le mode d'évaluation qu'il entend privilégier : devoirs écrits sur table, exposés oraux, dossier de pratique professionnelle. Les modalités d'évaluation et les sujets proposés sont validés par le responsable de formation et le responsable pédagogique.

b. Modalités d'accompagnement des épreuves de certification organisées à la DREETS

DC1. Conduite du projet d'aide à la personne

- Accompagnement dans l'écriture du dossier de pratiques professionnelles qui sera présenté à la DREETS
- Correction des écrits
- Atelier en petits groupes encadrés par des professionnels
- Jury blanc assuré par des formateurs et professionnels :
- Pratique professionnelle évaluée et notée conjointement par l'établissement de formation et le site qualifiant : Note sur 20 (coefficient 1)

DC5. Contribution au développement de la dynamique familiale

- Cours théoriques
- Contrôle de connaissances
- Entraînement en temps réel sur des sujets déjà proposés au DETISF

c. Modalités d'accompagnement des épreuves de certification organisées au centre de formation

DC2. Communication professionnelle et travail en réseau

Mode de validation : épreuve orale permettant au candidat de positionner, par une situation donnée, le rôle du TISF par rapport à l'équipe et aux partenaires (2 sujets au choix, préparation 30 minutes, entretien 20 minutes) note sur 20.

Modalités d'accompagnement

Durant la 2^{ème} année de formation, les étudiants suivent des cours théoriques pour la préparation de cette épreuve.

Ils s'entraînent sur des sujets déjà donnés durant dans les années précédentes.

Ils bénéficient d'un jury blanc afin de les préparer à l'épreuve orale.

DC3. Réalisation des actes de la vie quotidienne

Mode de validation : Contrôle continu en cours de formation comprenant des épreuves de mises en situation pratique et au moins une épreuve de contrôle continu et au moins une épreuve de contrôle de connaissances. Note sur 20.

Modalités d'accompagnement

Des cours théoriques en diététique sont organisés et notés sur 20.

L'entretien du linge fait l'objet d'une évaluation. La prévention des accidents et l'ergonomie font l'objet d'évaluations notées sur 20.

La moyenne des notes obtenues est reportée sur le livret de formation.

DC4. Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne

Modalité de validation : Épreuve orale de 20 minutes permettant, à partir d'une situation de la vie quotidienne, au candidat d'analyser les enjeux et les moyens de l'action éducative. Note sur 20.

Modalités d'accompagnement

Durant la 2^{ème} année de formation, les étudiants suivent des cours théoriques pour la préparation à cette épreuve.

Ils s'entraînent sur des sujets déjà donnés les années précédentes.

Ils bénéficient d'un jury blanc afin de les préparer à l'épreuve orale.

DC6. Accompagnement social vers l'insertion

Mode de validation : Épreuve écrite de 2 heures permettant, pour une situation d'exclusion donnée, au candidat :

- de présenter les dispositifs et les services pouvant être sollicités
- de proposer un accompagnement social adapté. Note sur 20.

Modalités d'accompagnement

Au cours de la 2^{ème} année de formation les étudiants s'entraînent sur des sujets déjà donnés aux précédentes épreuves de certification (entraînement en temps réel).

Les écrits sont corrigés par un travailleur social qui en fait un retour au niveau de la promotion.

- Cours théoriques et rencontres avec des services concourants à l'insertion et à la lutte contre les exclusions
- Entraînement en temps réel sur des sujets déjà proposés au DETISF

d. Accompagnement individualisé en cours de formation

o *Projet de formation*

Chaque étudiant doit rédiger un projet de formation en début de formation qu'il transmet au responsable de filière.

o *Validation du choix de stage*

Chaque étudiant est accompagné dans ses recherches de stages (correction des courriers, recherches téléphoniques) par la chargée d'insertion.

Suivi en groupe d'analyse des pratiques,

Évaluation de stage sur le terrain

Corrections des écrits issus du stage.

o *Permanence étudiant*

Le responsable de filière reçoit les étudiants lors de permanences.

o *Entretien individuel*

Le responsable de filière reçoit chaque étudiant en entretien individuel pour faire le bilan de son parcours, aux plans théorique et pratique, à l'issue de chaque commission d'évaluation.

Le responsable de formation présente à l'étudiant l'appréciation donnée par la commission. A l'issue de l'entretien, le projet de formation peut être réajusté à la demande de l'étudiant ou sur proposition du responsable de formation. Une fiche de suivi est remplie au terme de chaque entretien individuel.

o *Entretien individuel à la demande de l'étudiant ou du responsable de la filière*

L'étudiant peut être reçu à sa demande ou à la demande du responsable de filière en cas de difficultés repérées. Le responsable pédagogique peut être associé à ces moments.

Les entretiens font l'objet d'une fiche de suivi s'il est nécessaire de réaménager le parcours de formation.

o *Accompagnement des redoublants*

Les étudiants sont reçus en entretien individuel par la responsable de filière afin de déterminer l'accompagnement individuel afin de valider les DC manquants. Ils font l'objet d'une fiche de suivi de formation sur laquelle les modalités d'accompagnement.

III.3.2 Modalités d'évaluation et d'amélioration de la formation

a. Evaluation de la formation et des services

En fin de cycle de formation les étudiants sortant du dispositif évaluent à partir d'un questionnaire la formation qui leur a été dispensée.

Les données issues des questionnaires d'évaluation et des réclamations sont analysées chaque année. L'analyse est suivie de mesures d'amélioration de la prestation.

b. Amélioration de la formation

L'organisation de la formation fait l'objet de réajustements à partir des évaluations effectuées par les apprenants et les formateurs.

Les réajustements sont proposés par le responsable de formation et validés par le responsable pédagogique et la Direction.

La DREETS est informée de toute modification substantielle de l'organisation de la formation.

III.4 MODALITES FINANCIERES

La formation est cofinancée par la Collectivité Territoriale de Martinique et le Fonds Social Européen.

Les étudiants payent chaque année des droits d'inscription en formation.

ANNEXE

LISTE DES FORMATEURS

ABLANA Lise-May	Ergothérapeute
AUGUSTE- CHARLERY Mario	Juriste
CHOLLON Dominique	Educatrice spécialisée
DISER Philippe	Pédagogue
ETIENNE DOURE Nicoletta	Technicienne de l'intervention sociale et familiale
JOSEPH-MONDESIR Maguy	Infirmière
LETAL Marie-Alice	Psychologue
LUDOSKY Antoine	Infirmier
MANDALA Ida	Santé - Action sida Martinique
MAXIME Jeanne	Infirmière
QUITMAN Karine	Assistante de service social
SERAIN Judith	Assistante de service social
SULIO Manuella	Conseillère en Economie Sociale et familiale
TYBURN Stessy	Expression écrite
ZOBDA-ZEBINA Mylenn	Sociologue